

Le témoignage d'approbations de M. Gauthier ne peut qu'être profitable à notre école d'agriculture et à la ferme-modèle de Ste Anne, surtout en sa qualité de président du Comité de l'agriculture de l'Assemblée Législative. Il a pu se rendre compte par lui-même des dépenses considérables qui ont été faites par la Corporation du Collège de Ste Anne pour le maintien de l'école d'agriculture et la bonne organisation de la ferme-modèle, et il sera le premier à avouer que l'allocation accordée par le Gouvernement pour le maintien de cette institution d'enseignement agricole n'est pas suffisante.

Nous aurions certainement désiré que M. Gauthier eût pu avoir le temps de visiter le Bureau de la *Gazette des Campagnes*, lui qui a rendu des services signalés à notre journal. Nous aurions pu sûrement le renseigner sur la position dans laquelle nous nous trouvons actuellement placé. Nous aurions pu en même temps lui prouver que nous n'avions certainement pas démerité de l'appui de \$1,000 qu'il avait réussi à nous faire accorder par le Gouvernement de la Province de Québec.

Le Révd M. Pilote a passé plusieurs heures à notre Bureau, et pas n'est besoin de dire qu'il nous a de nouveau sollicité de poursuivre l'œuvre entreprise par la *Gazette des Campagnes* dont il est le digne fondateur.

L'enseignement agricole—L'agriculture ne pourra faire de progrès réels et bien marqués que par l'instruction de la jeune génération à laquelle on enseignera comment les faits peuvent se produire mieux, plus avantageusement et plus économiquement; on lui fera connaître, par exemple, qu'il y a perte réelle et non pas bénéfice à épargner l'engrais dans les cultures, qu'il faut le recueillir précieusement et non pas l'abandonner, etc.

Deux connaissances sont donc essentielles, surtout dans les campagnes. D'abord les premiers éléments des lettres, que tout le monde devrait posséder, puis ceux de l'agriculture; les uns, parce qu'ils sont la base de la vie intellectuelle, qu'ils apprennent à réfléchir et à raisonner; les autres, parce qu'ils pourvoient aux besoins de la vie matérielle et que hors de là il n'y a qu'erreur et misère.

RECETTES

Remède à appliquer à un animal étouffé.

Il arrive assez souvent qu'un animal s'étouffe en mangeant des pommes de terre, des navets, etc., surtout lorsqu'ils sont crus et non suffisamment hachés. Voici un moyen d'empêcher cet accident: Prenez plein deux ou trois dés à coudre de poudre à tirer que vous mettrez dans un papier en forme d'entonnoir, ayant soin de plier le gros bout. Introduisez-le dans la gorge de l'animal, soit avec vos doigts, ou bien prenez un petit bois que vous ferez au bout afin d'y introduire le papier contenant la poudre, de manière à ce que après l'avoir passé dans la gorge de l'animal vous puissiez facilement le retirer au moment où l'animal suffoqué, rejette le corps dur qu'il aura avalé. Ce qui ne devra pas tarder dès que vous aurez introduit dans la gorge de l'animal la poudre renfermée dans le papier.

Moyen prompt de guérir les verrues.

Faites chauffer à rouge un fer, mettez un peu de résine sur la verrue et appliquez le fer.

A VENDRE

À LA

**FERME MODELE DU COLLEGE DE STE ANNE :
INSTRUMENTS AGRICOLES DE LA
MANUFACTURE "BRANTFORD"**

Cette célèbre manufacture a un dépôt d'instruments à la Ferme du Collège, fauchuses à un cheval et à deux chevaux, moissonneuses, à un très bas prix et aux meilleures conditions. Une fauchuse est en opération actuellement sur la Ferme et donne grande satisfaction.

S'adresser au Directeur de la Ferme du Collège.

14 août 1884.



MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS.

ON recevra à ce bureau jusqu'à Samedi le 16 du courant, des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant la suscription " Soumission pour l'établissement de lignes télégraphiques, " pour la construction d'une

LIGNE DE TÉLÉGRAPHE

depuis le rivage à une distance d'à peu près deux milles à l'est de St Pierre sur l'Île d'Orléans, et de là jusqu'au quai à la pointe ouest de l'Île, puis par St Jean jusqu'à St François. Aussi entre l'Hôpital et le quai sur la Grande Île (fleuve St. Laurent) et à travers l'Île, en tout à peu près 32 milles.

Les soumissions devront être faites sur les formules imprimées fournies par le Ministère.

On devra envoyer avec la soumission un chèque de banque accepté, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, pour une somme égale à cinq par cent du montant de la soumission. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il ne le remplit pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

F. H. ENNIS,

Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, }
Ottawa, 1 Août 1884. }

COLLEGE DE STE-ANNE

COMTÉ DE KAMOURASKA.

PROSPECTUS

DU

Cours commercial et du cours classique.

Le Collège de Ste Anne de la Pocatière, situé à 75 milles en bas de Québec, fondé en 1827 par M. C. F. Painchaud, est admirablement situé sur un coteau élevé à une petite distance du fleuve St. Laurent et à un demi-mille de la gare de l'Inter-colonial. Il réunit à un degré éminent les avantages de la retraite et de la salubrité; ses parterres magnifiques, les arbres superbes et touffus qui environnent ses cours de récréations, et la belle montagne qui l'avoisine, en font un des sites des plus pittoresques et les plus agréables qui se puisse rencontrer. Tous les ans on fait, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Collège, des améliorations propres à rendre le séjour de plus en plus agréable aux élèves.

EDUCATION MORALE ET PHYSIQUE.

L'enseignement religieux tient le premier rang dans l'éducation des jeunes gens qui fréquentent cette institution.

Le culte est la religion Catholique, cependant on admet les élèves qui en professent une autre; mais dans un but d'ordre et de régularité, tous sont obligés d'assister aux exercices religieux et de se conformer au Règlement de l'Institution. En tout temps et en tous lieux, les élèves sont placés sous la vigilante surveillance de leurs Maîtres.

Les lettres que les élèves reçoivent en écrivant sont soumises à l'inspection du Directeur des Écoliers.

La santé des élèves est, pour les Directeurs du Collège, l'objet d'une tendre sollicitude; aussi veuillent-ils à ce que les aliments soient sains et abondants.

Les récréations sont distribuées de manière à faciliter le débâissement du corps et de l'esprit. La salubrité de l'air qu'on respire à Ste Anne de la Pocatière est très-propre à conserver et à fortifier la santé des élèves; mais lorsqu'ils sont malades ils sont reçus à l'infirmerie où ils ont toujours près d'eux un des maîtres.